

Fiche méthodologique 4 : L'appui des réseaux ruraux à la coopération

Si la coopération peut paraître difficile et chronophage, vous n'êtes pas seuls et pouvez bénéficier d'un accompagnement « à la carte » assuré par les réseaux ruraux et ce, aux différentes étapes de votre projet et aux différentes échelles (européenne, nationale et régionale).

1. L'appui en amont du projet de coopération



L'appui à la coopération peut être initié dès la phase de sensibilisation ou au moment de l'identification de l'idée de coopération. Cela peut se concrétiser par :

- ✓ la mise à disposition d'outils et de ressources pour convaincre les membres du GAL dont ceux du Comité de programmation. Ceci peut se concrétiser, par exemple, par la diffusion lors d'une réunion du GAL de vidéos ou par un témoignage de la part de l'animateur du réseau rural ou d'un GAL expérimenté ;
- ✓ la stimulation d'acteurs moteurs au sein du territoire pour participer à la dynamique coopération. L'échange avec les porteurs de projet privés notamment, est important pour expliquer la coopération ;
- ✓ l'appui à l'identification d'acteurs susceptibles de devenir des partenaires de coopération en ciblant les complémentarités thématiques, les méthodes compatibles avec les spécificités de LEADER ;
- ✓ la réalisation de vidéos communicantes sur l'intérêt de coopérer.

Bonnes pratiques...



- mobilisation de témoignages de GAL pour avoir un « vécu » du projet de coopération et pas seulement une approche technique ; cibler particulièrement les élus ;
- identification de projets très concrets mobilisant des acteurs privés pour convaincre tout les membres du GAL des retombées opérationnelles ;
- intervention du niveau régional (Réseau rural régional et Autorité de gestion) pour présenter les bases réglementaires et théoriques de la coopération, ainsi que ses bénéfices pour le territoire ;
- échanges d'expériences, avec des GAL voisins notamment ;
- mise à disposition de bases de données de projets de coopération au niveau du réseau rural national.

... et besoins

- valorisation des échecs, des partenariats qui ne se sont pas concrétisés ; cela pourrait se faire par l'organisation d'un atelier « Les ratés de la coopé » ;
- préparation de supports de présentation sur le fonctionnement de la coopération LEADER dans les Programmes de développement rural de chaque région française, voire dans les autres Etats membres.

2. L'accompagnement dans la recherche du « bon » partenaire



L'identification du bon partenaire est un des principaux garants de la réussite d'un projet de coopération. Cette étape est donc stratégique mais peut paraître compliquée pour des acteurs ayant l'impression de n'avoir aucun contact. Comment s'y prendre ? Les réseaux ruraux peuvent vous aider notamment :

- ✓ en identifiant les réseaux thématiques hors LEADER, sur lesquels vous pouvez vous appuyer sur la recherche de partenaires. Pour cela, les réseaux ruraux peuvent vous proposer des agendas, des actualités, des événements hors LEADER ;
- ✓ en valorisant l'image de votre territoire et en personnalisant votre recherche de partenaire (vidéos de présentation du territoire et de ses acteurs, en plus d'une fiche de présentation, mobilisation des réseaux sociaux...);
- ✓ en partant des compétences locales des membres du GAL pour rechercher des partenaires (expériences européennes, personnelles ou attaches familiales...);
- ✓ en organisant des formations linguistiques adaptées au contexte du développement local, pour décomplexer les acteurs français de parler notamment anglais et favoriser les échanges entre partenaires européens;
- ✓ en mettant à disposition un annuaire partagé des interprètes spécialisés sur les domaines des projets de coopération ;
- ✓ en informant tous les GAL des événements organisés par les réseaux ruraux national et européen ;
- ✓ en organisant des rencontres associant les collectivités locales pour stimuler des liens entre les GAL et les partenaires européens des coopérations décentralisées des Régions, Départements...

Un soutien des réseaux ruraux pour la recherche de partenaires

Le GAL Avant Pays savoyard, pour trouver son partenaire finlandais, s'est appuyé sur :

- le Réseau rural européen (ENRD) pour diffuser son offre de coopération et consulter les offres déposées par des GAL européens
- le Réseau rural régional qui a organisé des rencontres de coopération
- le GAL voisin, expérimenté en coopération et ayant déjà un projet avec un GAL finlandais



Le réseau rural national organise par ailleurs des rencontres de coopération invitant acteurs français et européens. Ces événements dédiés à la coopération sont une bonne opportunité pour rencontrer des partenaires.

3. L'appui dans l'organisation des premiers contacts et la formalisation du projet avec les partenaires

A ce stade, le Réseau rural régional peut également vous accompagner :

- ✓ dans un appui à l'interprétariat ;
- ✓ dans un accompagnement méthodologique pour l'organisation des premiers contacts, la préparation du contenu, et l'animation de la rencontre entre partenaires ;
- ✓ dans la recherche de cofinancements de la phase préparatoire « De l'idée au projet » ;
- ✓ dans l'orientation vers d'autres types de financements européens mobilisables, si le projet de coopération proposé ne peut s'intégrer dans LEADER (INTERREG, EASMUS+...).



Le réseau rural européen, mais également la représentation européenne de votre Conseil régional, peuvent vous donner accès à des locaux à Bruxelles, pour organiser une première rencontre avec vos futurs partenaires.

Un soutien des réseaux ruraux pour construire le partenariat

Le GAL Pays du Velay s'est fait accompagner par le Réseau rural régional pour les premières prises de contact, les traductions, les relectures de lettres d'intention et de l'accord de partenariat. Le Réseau rural européen a, quant à lui, été mobilisé pour diffuser l'annonce de coopération au regard des opportunités du projet, mais également pour communiquer à l'échelle européenne. Par ailleurs, le Réseau rural européen a sollicité le GAL Pays du Velay pour présenter son projet à l'occasion d'un événement européen, ce qui lui a donné l'opportunité de nouer d'autres contacts. Cette ouverture européenne a véritablement donné une autre dimension au projet.

4. Le soutien dans la mise en œuvre, le suivi et la valorisation du projet de coopération



Une fois le projet approuvé par chaque partenaire, il s'agit ensuite de le mettre en œuvre. Pour cela, l'accompagnement peut se faire à plusieurs niveaux :

- ✓ identifier des solutions pour mobiliser des ressources humaines dédiées à la coopération : une piste peut être la mutualisation entre plusieurs GAL français, par exemple ;
- ✓ soutenir la pérennité des projets : encourager les GAL à définir plus précisément et en amont les résultats attendus dès le départ, s'assurer de l'approche concrète des projets ;
- ✓ soutenir la pérennité des partenariats via notamment une animation et un maintien des contacts au-delà de la réalisation du projet via les réseaux sociaux ;
- ✓ encourager les démarches collectives d'évaluation et de suivi spécifiques à la coopération.



Penser à mobiliser les ressources existantes !

- le Réseau rural européen :
<http://enrd.ec.europa.eu/fr>
info@enrd.eu

- le Réseau rural national :
<http://www.reseaurural.fr>

- un glossaire FR/EN :
http://www.reseaurural.fr/files/glossaire_juillet_2012_0.pdf

- un panorama des ressources sur la coopération LEADER élaboré sur la programmation 2007-2013 :
http://www.reseaurural.fr/files/fiche_ress_panorama_des_outils_dec2014_doc.pdf → des guides méthodologiques, des FAQ, des modèles d'accord de partenariat, des vidéos, des outils des réseaux ruraux régionaux,...

- une vidéo et des ressources liées à l'expérimentation du Réseau rural Auvergne pour l'apprentissage de l'anglais, en partenariat avec la Catalogne :
<http://www.reseaurural-auvergne.fr/leader/cooperation-leader/>